Arrêté n° 1801 CM du 9 octobre 2024 portant nomination de M. James COWAN en qualité de directeur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française

(NOR : IJS24000138AC)
Paru in extenso au journal officiel n°115 N du 11/10/2024 à la page 19100 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 11/10/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport de la ministre des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 80-106 du 22 août 1980 modifiée portant création d'un établissement public territorial dénommé Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 618 CM du 10 mai 2002 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française ;
Vu la lettre n° 6139 PR du 24 septembre 2024 adressée au président de l'Assemblée de la Polynésie française et réceptionnée par l'Assemblée de la Polynésie française le 24 septembre 2024 ;
Vu l'avis n° 432-2024 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'Assemblée de la Polynésie française du 3 octobre 2024 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 octobre 2024,

Arrête :

Article 1er

M. James COWAN est nommé en qualité de directeur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française à compter du 15 octobre 2024.

Art. 2

L'arrêté n° 448 CM du 10 avril 2024 portant nomination de M. James COWAN en qualité de directeur par intérim de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française est abrogé.

Art. 3

La ministre des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. James COWAN et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 octobre 2024.
Pour le Président absent :
La vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions,
Minarii GALENON-TAUPUA

Par le Président de la Polynésie française :
La ministre des sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat,
Nahema TEMARII